

# **Examen professionnel complémentaire pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales au titre de l'année 2013**

## **Rapport du jury**

Les épreuves de l'examen professionnel complémentaire pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales, au titre de l'année 2013, se sont déroulées, à Paris, du 9 septembre au 8 octobre 2013.

La délibération finale du jury a eu lieu le 8 octobre 2013 après-midi. La liste des candidats admis a été remise immédiatement après au bureau chargé du recrutement et de la formation de la DAGEMO.

### **I- Organisation, déroulement des épreuves – Résultats**

L'examen a été organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 mars 2007 (article 5) : une conversation de 20 à 30 minutes avec le jury ayant comme point de départ un exposé d'une durée de 10 minutes maximum sur les fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en qualité d'attaché d'administration des affaires sociales ou un grade équivalent, suivi d'une conversation portant notamment sur :

- a) des questions ressortissant aux attributions du ministère, de l'administration, des services déconcentrés ou de l'établissement auprès duquel est affecté le candidat ;
- b) des questions posées par le jury et destinées à permettre une appréciation de la personnalité et des connaissances administratives du candidat.

Il est à noter que cet examen au titre de l'année 2013 était le dernier organisé selon ce texte, puisque, en vertu d'un arrêté du 30 septembre 2013, l'examen professionnel permettant l'accès au grade d'attaché principal sera désormais organisé sur la base d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

L'examen dont il est question dans ce rapport était complémentaire de celui déjà organisé au titre de l'année 2013.

En conséquence, 16 postes seulement étaient à pourvoir.

175 candidats étaient inscrits. 149 se sont effectivement présentés :

- 91 femmes et 58 hommes ;

-71 affectés dans le pôle Travail/Emploi ; 62 dans le pôle Affaires sociales, Santé/Jeunesse et Sports ; 16 dans d'autres structures.

-75 affectés dans les services centraux des ministères concernés, 58 dans les services déconcentrés (DIRECCTE, DIECCTE, DRJSCS, ARS) ; 16 dans d'autres structures.

La comparaison entre le nombre de candidats présents (149) et le nombre de postes disponibles (16) met en évidence le caractère très sélectif de l'examen.

Le jury était ainsi composé :

- M. Jean-Pierre Hoss Conseiller d'État honoraire, Président

- Mme Anaïs Bréaud, Administratrice civile au ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

- M. Didier Couteaud, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne,

- M. Hervé Droal, Administrateur civil, chargé de mission au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales,

- Mme Claude Guillard, Secrétaire générale de l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais,

- Mme Virginie Leheuzey, Administratrice civile, cheffe du bureau des prestations familiales et des aides au logement à la direction de la sécurité sociale,
- M. Loïc Poché, Responsable de l'unité territoriale des Vosges, DIRECCTE de la Lorraine,
- Mme Pascale Rodrigo, Responsable de l'unité territoriale de la Corrèze, DIRECCTE du Limousin,
- Mme Anne Sipp, Administratrice civile, chargée de mission à la direction générale du travail.

Compte tenu du nombre de candidats, les travaux du jury ont été organisés en deux sous jurys de quatre personnes plus le Président qui a assisté à la totalité des séances. La délibération finale a réuni l'ensemble des membres du jury.

Pour étayer son évaluation de la prestation de chaque candidat, le jury s'est appuyé sur une fiche d'évaluation comportant les rubriques suivantes : qualité d'expression orale, qualités relationnelles, capacité de réflexion, autonomie, compétence professionnelle, capacités de management d'équipe, animation de réseaux, de partenariats externes ou internes, projet professionnel. Les questions ont été posées pour chaque candidat par plusieurs membres du jury, un autre membre, désigné à tour de rôle, se concentrant sur l'observation de la prestation du candidat et la prise de notes destinées à enrichir la délibération du jury.

À l'issue de son exposé d'une durée maximum de 10 minutes, chaque candidat a été interrogé pendant un quart d'heure environ. Les questions ont porté sur le contenu de l'exposé, la fiche de présentation remplie par le candidat et relative à son expérience professionnelle, la culture administrative générale du candidat, des sujets de société ou d'actualité en relation avec son champ de compétence professionnelle, ou encore des cas pratiques permettant de tester la réactivité du candidat, sa personnalité, sa capacité managériale. Le jury a entendu ainsi se rapprocher de ce que sera désormais l'examen fondé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience.

## RESULTATS

A l'issue de la délibération finale, 16 candidats ont été retenus, se répartissant ainsi:

- 9 femmes et 7 hommes, soit pour les femmes une proportion légèrement inférieure à celle des candidates.

- 9 en poste dans les services centraux et 7 dans les services déconcentrés ;

- 9 issus du pôle Travail/Emploi, 6 issus du pôle Affaires sociales/Santé/Jeunesse et Sports, un du ministère de l'Intérieur.

L'échelle des notes décernées par le jury va de 18/20 à 6/20.

Les 16 candidats sélectionnés ont obtenu une note égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne des notes de l'ensemble des candidats s'établit à 13,20/20.

14 candidats ont obtenu la note 15,5.

52 candidats ont obtenu une note inférieure à 13.

## II- Commentaires- Recommandations

Les candidats ont fait preuve dans l'ensemble d'un bon niveau de connaissances professionnelles, de compétence, et de motivation pour leur métier. C'est ainsi que doit s'interpréter la moyenne relativement élevée (13,20) des notes attribuées.

**S'agissant de l'exposé et de la présentation de l'expérience professionnelle,** les règles de l'exercice sont en général maîtrisées.

Une proportion élevée de présentations sont toutefois trop descriptives, ne laissant pas suffisamment de place à l'analyse, à la réflexion personnelle et critique, à l'indication des perspectives souhaitées.

Le candidat doit exposer les compétences acquises et le démontrer par des exemples concrets.

S'il est vivement recommandé de ne pas lire un texte ou de le réciter, il n'est pas interdit de se munir de quelques notes brèves, sur une feuille simple, pour éviter le trou de mémoire ou insister sur quelques idées, comme c'est d'ailleurs souvent le cas dans la réalité professionnelle.

**Les réponses aux questions** témoignent, dans l'ensemble, d'un bon niveau de connaissance sur les fonctions occupées. En revanche, les insuffisances sont fréquentes et importantes dès que l'on sort du champ strict des compétences exercées.

Il n'est certes pas question d'exiger de ceux qui se présentent un savoir de type encyclopédique ou universitaire.

Il est d'ailleurs préférable d'avouer son ignorance sur une question que de s'attarder dans une réponse embarrassée et fautive.

Mais il est légitime d'attendre d'un candidat aux fonctions d'attaché principal des affaires sociales, donc apte à la mobilité professionnelle, qu'il s'intéresse aux grandes questions concernant les politiques publiques relevant de l'ensemble des ministères sociaux, et pas seulement du seul ministère auquel il est affecté à la date de l'examen.

De la même façon, un candidat aux fonctions d'attaché principal, même s'il n'est pas juriste, doit connaître les institutions de la France, de l'Union européenne et l'organisation administrative de son pays, et il n'est pas admissible qu'il ignore l'organisation régionale et départementale mise en place avec la REATE .

**Enfin, le jury s'est montré particulièrement attentif** aux qualités de jugement, de bon sens, de réflexion, de conviction, propres à l'exercice de responsabilités et au management d'équipe.

Les deux dernières recommandations du jury s'adressent plus particulièrement **à l'administration.**

La première concerne la définition du profil de l'attaché principal d'administration. Il serait certainement utile pour les jurys à venir, et sans doute aussi pour l'administration, qu'un effort de réflexion soit mené au sein

de l'administration, par ceux qui auront à utiliser les compétences de ces personnels, pour définir les qualités professionnelles et humaines qu'ils en attendent.

La seconde a trait au cas spécifique des experts techniques, notamment des informaticiens. Ces personnels de haute compétence dans leur domaine d'expertise, et dont l'administration a grand besoin, ont souvent des difficultés à démontrer leur aptitude à occuper d'autres fonctions très différentes. Il paraîtrait utile de réfléchir, en ce qui les concerne, à une formation spécifique facilitant une reconversion professionnelle ou/et à un cadre d'emploi spécifique permettant une progression de carrière.

+++

Le jury tient enfin à remercier Mme Schwab, chargée de l'organisation de l'examen, pour la compétence, l'attention et la disponibilité dont elle a fait preuve, qui ont permis le bon déroulement des opérations.

Le Président du jury  
